

Strasbourg, le

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par un arrêté du 25 novembre 2019, Monsieur le président de l'Eurométropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique prévue à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière ; elle intervient en application des dispositions du code des relations entre le public et l'administration, et conformément aux dispositions particulières des articles R. 141-4 à R. 141-9 du code de la voirie routière<sup>1</sup> ; elle est organisée dans le cadre du projet de déclassement du domaine public de voirie d'emprises sises rue des Vanneaux à Strasbourg.

A cet effet, M. Bertrand PIMMEL, ingénieur en environnement a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier pendant la durée de l'enquête, du 17 décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclus, soit en se rendant au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, bureau 357b, niveau 3, 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg cedex, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, à l'exception des samedis et dimanches, soit en le consultant sur la plateforme numérique <https://participer.strasbourg.eu/stademeinau>. Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations éventuelles sur le registre prévu à cet effet, sur la plateforme numérique, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Ville et Eurométropole de Strasbourg - Direction urbanisme et territoires - Mission domanialité publique, 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg cedex, niveau 3, bureau 357b. Elles seront annexées au dossier et tenues à la disposition du public.

Enfin, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, notamment orales, qui seront consignées sur le registre d'enquête, au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg cedex, aux dates, lieux et horaires suivants :

- mardi 17 décembre 2019 de 10h à 12h, niveau 3, salle 357a
- vendredi 3 janvier 2020 de 10h à 12h, niveau 3, salle 357a
- lundi 6 janvier 2020 de 15h30 à 17h30, niveau 3, salle 357a

A l'issue de l'enquête, et dès réception par la collectivité du rapport énonçant les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, une copie de ce rapport sera mise à la disposition du public au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - Direction urbanisme et territoires - Politique foncière et immobilière - 1 parc de l'Étoile

<sup>1</sup> les dispositions du code des relations entre le public et l'administration régissant l'enquête « sans préjudice de dispositions particulières figurant dans d'autres textes » (article L. 134-1 du code des relations entre le public et l'administration)

67076 Strasbourg cedex, niveau 3, bureau 357b, et ce, pendant une durée d'une année.  
Une copie de ce document sera également déposée à la préfecture du Bas-Rhin.

Au terme de l'enquête publique, et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le déclassement envisagé pourra être prononcé par une délibération de la commission permanente (bureau) du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le président  
Par délégation

Jean-Louis HOERLE  
Vice-président

Affaires suivies par : DUT - MDP – Jean-Paul COLOBERT - 91116@strasbourg.eu – 03.68.98.61.56  
Réf : 11.11.1730